

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ AU LUDE AU DÉBUT DU XVIII^E SIÈCLE

Par la pratique de la généalogie, et la fréquentation des « vieux grimoires », on découvre peu à peu le mode de vie de « ces chers ancêtres » : comment et de quoi vivaient-ils, quel était leur environnement social, peut-on dans une petite ville d'Anjou, à la fin du règne de Louis XIV, se représenter l'organisation socio-économique, grâce aux archives à disposition.

La base de données à portée de main, la plus immédiate, reste les registres paroissiaux, et en ajoutant une plongée dans les minutes des notaires, le tableau peu à peu prend forme.

Comme dans l'article précédent « Vivre au Lude au temps de Louis XIV », les registres de la période 1699/1715, servent de documents de travail. Cette fois on prend en compte les métiers déclarés dans les actes, pour approcher les différents groupes sociaux et les activités économiques.

Ce sont une fois de plus les actes de baptêmes qui permettent de trier les chefs de familles, en classant maintenant **les actes par métier déclaré**,¹ en écartant si possible les doublons : certains pères peuvent avoir eu plusieurs métiers ou des métiers voisins au fil du temps, et de plus ils sont quelquefois notés sous des noms différents, par exemple le patronyme ou le nom de la propriété : ainsi Joseph LESAIVE, sieur du Plessis se trouve inscrit sous LE SAIVE ou DUPLESSIS, et bien d'autres avec des variantes orthographiques.

La liste ne concernant que les hommes qui ont eu au moins un enfant pendant cette période, on écarte de fait du « recensement » les célibataires, les veufs, les hommes âgés qui n'ont plus d'enfant, donc les totaux trouvés sont **obligatoirement des minima, la réalité est supérieure**.

De 1699 à 1715, sur 2675 actes, 75 % d'entre eux soit 2005 actes nous indiquent le métier. C'est donc à partir de ceux-ci qu'on va dresser le tableau de la société et des activités économiques pratiquées en ce temps-là.

La préoccupation première de nos ancêtres, en ces temps de disette chronique, est de se nourrir. Commençons donc notre tour des métiers par ceux qui produisent les denrées.

Les paysans sont classés en fonction de leur statut. La plus grande masse est qualifiée de « **bêcheur** » ou « **journalier** », ce sont les plus pauvres d'entre eux, car ils n'ont que leurs bras à louer, que leur force de travail, n'ont ni terres, ni outils, ni animaux. Un journalier peut labourer en un jour un « journal » soit un demi-hectare environ. C'est un ouvrier agricole.

Juste au-dessus, le « **closier** », (ici en Anjou, mais nommé bordager dans le Maine voisin), cultive et loue avec un bail, une petite surface, close de haies, d'où son nom, en général 5 à 7 hectares. Les outils et les animaux sont fournis par le propriétaire.

¹ Avec le logiciel exel on peut classer par ordre alphabétique des métiers

Dans la hiérarchie des états et niveaux de vie, le « **laboureur** » lui, est propriétaire de son matériel et d'un ou plusieurs attelages de bœufs² de trait ; il cultive une plus grande surface, prise à bail auprès d'un noble ou d'un bourgeois. Il monte dans la société paysanne et peut acquérir terres et closeries. Souvenons-nous de la fable de La Fontaine : « un riche laboureur sentant sa mort prochaine... ».

Le plus aisé est qualifié de « **métayer** », ce qui dans notre région, ne signifie pas comme dans d'autres régions, qu'il partage par moitié sa récolte avec son propriétaire, c'est le terme usuel pour désigner le fermier d'une propriété importante, de bon rapport. C'est le plus riche parmi les paysans. Le terme fermier apparaît peu en parlant de la terre, car il désigne toute chose prise en fermage.

On rencontre aussi une fois le terme de « **colon** », mot rare qui désigne un bail à moitié sur la récolte ; cette fois il s'agit bien de contrat de métayage au sens courant du mot.

Quant au qualificatif « **vigneron** », il est trompeur, car sur les 10 recensés, 7 sont aussi bêcheurs ou closiers. Au vu du nombre de pièces de vigne décrites dans « l'aveu du duc de Roquelaure »³, et sachant qu'à cette époque on évite de boire de l'eau qui est source de bien des épidémies de dysenterie, la vigne est partout, et chacun produit sa « piquette » ! Peut-être ceux-là en produisent-ils suffisamment pour en vendre.

les hommes de la terre	nombre de pères	
bêcheurs	115	221 actes
closiers	5	6 actes
colon	1	1 acte
fermiers	4	4 actes
journaliers	8	8 actes
laboureurs	37	94 actes
métayers	14	20 actes
vignerons	10	10 actes
total	194	364 actes

Mais sur ces 194 pères, 29 figurent dans 2 catégories différentes, et 3 dans 3 catégories, ce qui fait 35 doublons à déduire (selon le calcul suivant : $(29 \times 2) + (3 \times 3) = 67$ pères au lieu de 32). On compte donc **un minimum de 159 familles paysannes sur la paroisse**.⁴

A la production succède la transformation afin d'assurer à chacun le pain quotidien, qui est la base de l'alimentation pour l'ensemble de la population. Mais attention, par le terme « bled » (blé), il faut entendre toutes les céréales panifiables, le froment bien sûr qui fait le pain blanc, cher et rare, l'orge, l'avoine, l'épeautre, le seigle, qui reste le plus cultivé, le méteil qui est un mélange froment et seigle, le sarrasin ou blé noir. A cela on ajoute, les pois, les haricots, les lentilles, appelés « petits blés ». Le pain blanc de froment ne s'impose qu'au XIX^e siècle.

² Au XVIII^e siècle, l'animal de labour, dans l'ouest de la France, est exclusivement le bœuf.

³ Se reporter aux articles sur le sujet.

⁴ En 1700, il y a 695 « feux » ou familles estimées, au Lude, selon un rapport de la généralité de Tours.

se nourrir

meuniers	9
boulangers, marchands boulangers	
maîtres boulangers et fourniers	16
bouchers, marchands bouchers	
et maîtres bouchers	16
pêcheurs	2

On peut s'étonner de voir le nombre de bouchers égaler celui des boulangers, alors que la viande est un met de luxe. Est-ce dû à la présence d'une classe aisée de marchands et de bourgeois titulaires d'offices ?

se loger

maçons et tailleurs de pierre	9
charpentiers	5
vitrier	1
couvreurs	6
serruriers	5
chaisier	1
menuisiers et Me menuisiers	10
tonneliers et marchands tonneliers	5
ciriers et marchands ciriers	3
coutelier	1

Certains métiers sont plus nobles et plus rémunérateurs, ainsi le vitrier Jacques Arquier et les marchands ciriers Joseph Marcescheau et Charles Cureau sont qualifiés de « sieurs », (ils possèdent un bien, une propriété), maître Louis Dumesnil est « écuyer », c'est-à-dire noble non titré. Le verre et les bougies étaient produits de luxe ; le premier est encore absent des maisons modestes, remplacé par du papier huilé, mais les croisées des maisons nobles et bourgeoises se parent de vitres qui laissent passer la lumière. Quant aux bougies et autres cierges, ils sont indispensables bien que coûteux, car composés avec de la cire d'abeille, et surtout en usage parmi le clergé et les classes aisées ; le peuple s'éclaire (très peu !) avec la bonne vieille chandelle de suif qui fume et ne coûte pas cher. Le cirier fournit aussi la cire à cacheter (sceaux).

se vêtir

cordonniers et Me cordonniers	10
chapeliers et marchands chapeliers	4
sabotiers	6
tailleurs d'habits	6
perruquier	1

se soigner

apothicaires et Me apothicaires	3	Louis Urbain Samson	Mandroux Renou Regnoul
chirurgiens et Me chirurgiens	5	Michel Louis René François Louis	Vétillard Chesneau Marchand Le Camus Busson
docteur en médecine	1	Louis	Bidault

On sait ce que valait la médecine au temps de Molière, où les excès de saignées et autres lavements envoyaient le malade déjà affaibli *ad patres* !

Ne nous méprenons pas sur le nom de chirurgien : par un édit royal de 1691, les chirurgiens obtiennent leur séparation d'avec les barbiers-perruquiers. Les chirurgiens ne peuvent plus avoir de boutique ni pratiquer la barberie. Cette première reconnaissance de la spécificité de leur métier se poursuit dans la première moitié du XVIII^e siècle. Voici la base de leur pratique selon un article des « annales de Normandie » publié en 1953, vol.3.

CHIRURGIENS D'ANCIEN REGIME. — Sous l'Ancien Régime les chirurgiens étaient beaucoup plus nombreux que les médecins ; on en trouvait dans les villes, les bourgs et même dans certaines paroisses rurales, car c'était à eux qu'on avait recours pour les opérations de chirurgie courante (blessures, fractures), pour les accouchements difficiles que les sages-femmes n'osaient faire, pour soigner certaines maladies (hernies, maladies vénériennes, fièvres), pour extraire les dents, pour pratiquer les saignées. On exigeait d'eux plus d'habileté manuelle que de connaissances théoriques.

Quant à l'apothicaire dans sa boutique, au milieu de ses pots, voici ce qu'il concocte : j'emprunte ce texte au site de la Société d'Histoire de la Pharmacie.



« Cette période intermédiaire entre le moyen-âge et l'époque moderne voit la poursuite et développement de l'usage des médicaments provenant des 3 règnes : ceux issus des animaux sont nombreux : on utilise le sang, sec ou frais, la cervelle, les reins, la bile et le pancréas, les os, les graisses, mais aussi les dents, la poudre d'ivoire, les génitoires de bouc, de lièvre et de castor (le castoreum), le poumon de renard, les excréments d'origine animale ou humaine, l'urine de même que la faune aquatique (grenouilles, tortues, etc.). Les insectes

ont aussi leur place comme les fourmis qui étaient utilisées comme aphrodisiaques. Quatre métaux ont par ailleurs tenu une place de choix dans la thérapeutique du XVI^e au XVIII^e siècle : l'antimoine (tant il rendait malade les moines qui en étudiaient les vertus), le fer, le plomb et l'or. Les Boules de Mars ou de Nancy étaient le médicament à base de fer le plus en vogue. Enfin, les plantes restent au cœur des traitements médicamenteux et l'usage des végétaux exotiques va prendre son essor : la grande découverte des Indes Occidentales, les tours d'Afrique par le Cap, les installations de comptoirs au Canada, au

Mozambique, au Malabar, le voyages en Chine vont enrichir considérablement notre pharmacopée ».

La société rurale comprend aussi de nombreux artisans et marchands, aux statuts et niveaux de vie hétérogènes ; tout ce qui est utile à la population du village ou de la ville, se fabrique et se vend sur place.

Il faut mettre à part la production de tissus, droguets, serges et étamines qui a une place prépondérante à ce moment là dans l'économie ludoise. Ces tissages, pour les étamines en particulier, sont destinés à être vendus en dehors du lieu et font l'objet d'un commerce international.⁵ Les historiens parlent de « proto-industrie » pour définir cet artisanat qui se trouve englobé dans un vaste espace socio-économique.

les hommes du textile		
sergers et Me sergers		318
tisseurs, tisserands, tixiers		39
cardeurs		13
peigneurs		46
doublons= ceux qui ont 2 métiers		-96
	total	320
marchands foulons et foulons de drap		3
teinturier		1
ferreurs		5
dégraisseurs		2
poupelier ou pouplonnier		1

Le ferreur pose les plombs de contrôle sur les pièces de tissus, le poupelier (on dit aussi filassier), transforme les fibres de chanvre en paquets de filasse ou « poupées », avant le tissage.

cuirs et peaux	
tanneurs et marchands tanneurs	8
mégissiers	2

Les tanneries sont bien sûr installées au bord du Loir, faubourg « du bout du pont ». Sachant que la foire de Raillon était célèbre pour le commerce des peaux, on pouvait espérer un nombre plus importants de tanneurs. Ceux-ci jouissent d'un bon niveau social, les marchands tanneurs sont tous « sieurs ».

⁵ Voir l'article « les étamines façon du Lude » qui traite ce sujet.

la forge et les métaux	
charrons	3
chaudronnier	1
cloutiers	3
éperonnier ou épronnier	1
ferron	1
maréchaux, maréchaux en œuvres blanches	12

Le ferron est un marchand de fer, le maréchal en œuvres blanches fabrique les outils, l'éperonnier les articles équestres, mors, éperons, brides.

Une catégorie sociale bien représentée dans nos registres est celle des marchands. Malheureusement on ne sait pas ce que ce terme de « marchand » recouvre vraiment, que vend-il, quel est son niveau de fortune ? Souvent il exerce une autre activité en parallèle.

les marchands	
marchand de draps de soie	1
courtier	1
marchands (sans précision)	66
doublons = ceux déjà notés ailleurs	-7
total	61

métiers divers	
armurier	1
boitiers	3
sacriste	1
écrivain	1
domestique	1
homme de peine (ou journalier/bêcheur)	1
cordier	1
fendeur de bois	1
imprimeur	1
hostes (aubergistes)	2
voiturier	1
selliers et Me selliers	4
salpêtriers	2
fermier du regrat de cette ville	1

Les aubergistes sont en réalité plus nombreux que ce qu'on trouve dans les actes de cette période.

Certains métiers sont uniques comme :

Jean Mouette, armurier, Dominique Courtault, écrivain public, Joseph Baudry sacriste, Jean Chrestien imprimeur, Pierre Dufresne « fermier du regrat » ; à ce propos, voici ce qu'en disent les dictionnaires :

« Vente de sel à petite mesure, à petit poids. Acheter du sel de regrat. La ferme des regrats. L'achat au regrat procurait aux pauvres l'avantage de les dispenser d'un

paiement très fort pour leurs médiocres facultés, et sans doute aussi d'éluder plus facilement l'obligation imposée aux autres habitants de consommer un minimum déterminé de sel ».

Après avoir vu tous les métiers qui font le tissu économique local, tous les hommes qui produisent denrées et objets indispensables à leurs concitoyens, il faut envisager maintenant l'encadrement de cette société d'ancien régime, sur le plan administratif, judiciaire, fiscal, en un mot les « notables ».

la loi et le fisc	
avocats	4
huissiers	3
notaires	3
bailli	1
capitaine major	1
procureur du roi	1
sergent du comté (et huissier)	1
employés aux aides ou gabelles	4
vérificateur au grenier à sel	1
gardes de gabelles	2
huissier au grenier à sel	1
grainetiers, greffiers	6
receveurs des aides ou au grenier à sel	4
notaire au grenier à sel (et notaire)	1
premier président du grenier à sel	1
total pour les aides et gabelles	20

On voit tout de suite que les impôts indirects (aides et gabelles) sont créateurs d'emplois !

Il faut dire que ces charges sont vénales. Toute l'administration du royaume repose sur les « offices », charges de conseillers du roi, secrétaires du roi, etc...et Louis XIV ayant de gros besoins d'argent pour financer les guerres et les constructions somptueuses qu'on connaît, n'hésitait pas à en créer de nouveaux pour remplir les caisses. Les marchands aisés et les bourgeois pouvaient ainsi devenir « fonctionnaires » du roi, première marche vers l'acquisition de la noblesse. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir nombreux, d'autant que ces offices sont héréditaires (moyennant redevance) et entrent donc dans leur patrimoine.

N'oublions pas le château et les emplois qu'il procure. Nous avons vu dans les articles précédents que le duc de Roquelaure ne réside pas au Lude, ce qui explique qu'on ne recense pour le service permanent du seigneur, que **5 jardiniers et 4 gardes** « du château, des chasses, des plaisirs ». Il n'est jamais fait mention de « domestique du duc ».

Le métier de domestique n'est cité qu'une seule fois dans les actes de baptêmes, alors qu'ils sont nombreux dans la société d'ancien régime, chez les nobles et bourgeois, et aussi dans les boutiques, mais leur état va de paire avec le célibat ; d'ailleurs dans les recensements par « feux », ils sont comptés avec la famille, ils appartiennent à la maisonnée.

Dans les actes on relève aussi les mentions « écuyers » preuve de noblesse, et encore plus « sieurs » attribuées à des bourgeois ayant des biens fonciers. Certains sont déjà comptabilisés dans les catégories « marchands » ou titulaires d'offices, comme ci-dessus.

nobles et bourgeois

écuyers = nobles	Philippe	Bertin	garde de la porte du roi
	Louis	Dumesnil	cirier ⁶
	Charles	Villais ou Villain	élu en l'élection de Baugé
	Henry	Mondain	porte-manteau de Monsieur (frère du roi)
bourgeois et sieurs	Louis	Damour	pas de fonction
	Bernard	Haran	md tanneur
	Jacques	Du Gast	pas de fonction
	Jean	Giroust	pas de fonction
	Jacques	Haton	md foulon
	Michel	Vétillard	chirurgien
	René	Duvivier	pas de fonction
	Thomas	Bluet	grenier à sel
	Pierre	Lavau	grenier à sel
	Jean	Péan	grenier à sel
	Joseph	Lesaiue	md tanneur
	Jean Jacques	Bonnet	commis aux aides
	Charles	Le Noir	bailli
	Pierre Franç.	Gautheron	procureur
	Jean	Du Foc l'aisné	grenier à sel

On y trouve des titulaires d'offices « honorifiques », comme « garde de la porte du roi » ou « porte-manteau de Monsieur », des officiers du grenier à sel, le bailli, un procureur et quelques marchands. Quatre seulement semblent de vrais « rentiers », aucun métier ou fonction n'est précisé dans les actes.

Il reste à trouver les **membres du clergé**, nombreux sous l'ancien régime, prêtres des églises et chapelles : St Vincent, les prieurés Notre-Dame des Vertus et Raillon, le couvent des Récollets, l'église de l'hôpital Ste Anne et à partir de 1705, Notre Dame de la Miséricorde.

La trace de leur existence apparait, soit à la date de leur décès, dans la période 1699/1715, soit comme signataires des actes pour ceux d'entre eux qui marient, baptisent et enterrent, durant cette même période.

Pierre Moriceau, prêtre et chapelain décédé le 24/10/1700 à 62 ans

Pierre Desbois, curé de cette paroisse décédé le 24/11/1706 à 86 ans

René Fusil, prêtre décédé le 6/10/1708 à 86 ans

Honoré Viette, prêtre et chapelain décédé le 11/12/1709 à 74 ans

François Rousseau, prieur de Raillon décédé le 16/5/1710 à 64 ans

René Fontaine de la Crochinière, ecclésiastique fondateur de l'hospice-orphelinat de Notre-Dame de la Miséricorde, décédé le 15/9/1713 à 43 ans

⁶ Verrier est métier qu'un noble peut exercer sans déroger. Je n'ai pas trouvé pour cirier.

Joseph Boysoudry de la Pâqueraie, prêtre habitué et chapelain, décédé le 31/5/1714 à 70 ans
François Mandroux, prêtre habitué, décédé le 16/4/1715 à 72 ans

Prêtres, vicaires ou curés signataires des sacrements :

On trouve simultanément en début de période, R. Guillot, Bidault, prêtres, et Guilloteau vicaire,

puis apparaissent René Cadoreau, R. Choudieu, René Moreau, J. Haran,

et enfin J. Biard et Cébron, qualifiés de « prêtres curés ».

Il y en a peut-être d'autres, mais je n'ai pas de trace écrite.

Pour les Récollets, aucune archive disponible, ils vivent en petite communauté de 6 ou 7, avec leur propre église et leur propre cimetière.

Les femmes qui s'occupent des orphelins de N-D de la Miséricorde ne sont pas des religieuses.⁷

En conclusion, grâce aux registres paroissiaux, on peut approcher la composition sociale et les activités économiques du Lude, à la fin du règne de Louis XIV.

La production **textile** (tissage des étamines) et les activités en aval (teinture, foulon, marquage, vente) occupent au moins 332 familles soit la moitié de la population active.

La deuxième place revient à l'ensemble des diverses **activités artisanales et marchandes**, autres que textiles, avec 208 familles concernées.

La **paysannerie** arrive au 3^e rang avec 159 familles, ce qui est logique vu le caractère citadin et non rural de la paroisse.

Restons modestes, ceci est une approche, un ordre de grandeur, ce n'est en aucun cas un recensement. Il y a obligatoirement des oubliés et d'autres qui sont en surnombre. Considérons cette enquête comme un sondage, elle donne une idée de la situation, et nous permet de mieux nous représenter l'environnement de nos ancêtres.



Sylvette Dauguet
Atelier généalogie et histoire locale
Novembre 2013

⁷ Voir l'article sur « les hospices du Lude ».